

METROPOLE DU GRAND PARIS
15-19 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS

14 MARS 2019



0000005122

DU/BM/AD/19-5122

Objet : contribution de la Commune de Noisy-le-Grand
à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale
(SCOT) de la métropole du Grand ParisMonsieur Patrick OLLIER
Président de la métropole du Grand Paris
15/19, avenue Pierre Mendès-France
75646 PARIS CEDEX 13

Noisy-le-Grand, le mardi 26 février 2019

Monsieur le Président,

cher Patrick

Je vous prie de trouver ci-joint la contribution de la Commune de Noisy-le-Grand à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la métropole du Grand Paris, qui permettra de participer à la consolidation du diagnostic et du rapport de présentation, mais aussi d'alimenter le document d'orientations et d'objectifs, dans la perspective d'un arrêt du projet de SCOT à la fin de l'année 2019.

Comme vous pourrez le constater, la Commune de Noisy-le-Grand agrège de nombreux enjeux et présente de nombreuses opportunités pour relever les défis identifiés par le SCOT et composer avec les dynamiques qu'il met en avant, lui conférant par-là une position particulière dans la géographie métropolitaine en général et dans l'est parisien en particulier.

Ce constat est notamment fondé vis-à-vis de thématiques comme le rééquilibrage est-ouest de la métropole, les perspectives de développement économique et celles inhérentes à l'accompagnement de la transformation des filières, des zones d'activités économiques ou encore du parc immobilier tertiaire.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute précision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

*et les
meilleures*Brigitte MARSIGNY
Maire de Noisy-le-Grand
Conseiller régional d'Ile-de-France.



THE HISTORY OF THE

ROYAL SOCIETY OF LONDON

FROM ITS ORIGIN TO THE PRESENT TIME

BY JOHN HENRY MADDISON

IN TWO VOLUMES

LONDON: PRINTED BY RICHARD CLAY AND COMPANY, LTD.

BUNGAY, SUFFOLK

1926

ALL RIGHTS RESERVED

PRINTED IN GREAT BRITAIN

BY RICHARD CLAY AND COMPANY, LTD.

BUNGAY, SUFFOLK

1926

ALL RIGHTS RESERVED

PRINTED IN GREAT BRITAIN

BY RICHARD CLAY AND COMPANY, LTD.

BUNGAY, SUFFOLK

1926

ALL RIGHTS RESERVED

Schéma de cohérence territoriale de la métropole du Grand Paris

Contribution de la Commune de Noisy-le-Grand

Appréciation générale :

- *Le diagnostic ignore assez largement l'est parisien, Noisy-le-Grand et l'EPT Grand Paris Grand Est en particulier.*
- *L'objectif d'un rééquilibrage est-ouest (emplois / logements) est renouvelé, mais comment pourrait-il être concrétisé ?*
- *Le développement de nouvelles infrastructures de transport, notamment le Grand Paris Express, est présenté comme la principale solution traitant des problèmes de déplacements, sans que soit pour autant évoqué le retard pris par le projet / les renoncements sur certaines lignes (actés ou pas encore). Les enjeux essentiels de maillage local et de rabattement ne sont pas assez abordés.*
- *La Commune de Noisy-le-Grand semble agréger la plupart des enjeux et des opportunités identifiées en matière de développement économique et semble occuper une place très particulière à l'échelle de la métropole sur laquelle il serait sans doute pertinent d'insister.*
- *Le caractère perfectible des périmètres de la MGP et des EPT apparaît en creux de l'analyse :*
 - *La Cité Descartes / Marne la Vallée / Disneyland Paris, évoqués dans le diagnostic et qui alimentent les enjeux du SCOT, ne font pas partie de son périmètre d'expression.*
 - *Le périmètre des EPT manque de cohérence par rapport aux bassins de vie.*

A/ La Métropole du Grand Paris face aux défis de l'attractivité et du rayonnement métropolitains

A1. Une métropole de rang international.

Pour qualifier l'attractivité et la visibilité de la métropole, le diagnostic met en avant l'organisation d'événements internationaux comme les J.O. :

- *Ces événements n'ont que des retombées limitées en dehors de Paris et ignorent l'Est et le Sud de la Seine Saint-Denis, département qui n'accueillera des activités liées aux Jeux Olympiques que sur quelques sites privilégiés.*

Une métropole créatrice de richesses :

- *Si la métropole génère / abrite beaucoup de richesses, celle-ci est très inégalement répartie.*
- *Le rééquilibrage Ouest-Est, s'il est prôné dans la planification depuis le SDRIF de 1994, ne semble pas être suivi d'actions concrètes.*

Une métropole au cœur de la mobilité internationale :

- *A l'échelle locale, le réseau de transport du Grand Paris Express et les projets de création de nouvelles infrastructures de transport sont présentés comme nécessaires pour désengorger le trafic et assurer de nouveaux trajets...*
- *...pour autant lesdits projets connaissent déjà d'importants retards alors que les travaux ne sont qu'à peine engagés (ligne 15), que leur engagement est décalé dans le temps (ligne 16), voire qu'ils semblent remis en cause (ligne 11 au-delà de Rosny-sous-Bois Périer).*

L'enjeu mis en avant « d'une attractivité pour tous les territoires métropolitains et au service de tous les habitants » doit absolument faire l'objet de mesures concrètes.

Une offre touristique inégalée mais hyper centrée et concurrentielle

- *La Commune de Noisy-le-Grand présente à la fois des sites naturels (Vallée de la Marne et Bois Saint-Martin), une offre variée d'hébergements touristiques qui nécessiterait de se renforcer ou encore un patrimoine (fort de Villiers, espaces d'Abraxas, arènes de Picasso...), moderne et contemporain pas toujours mis en valeur qui suscite un intérêt croissant.*
- *Au regard de ces caractéristiques, elle répond au défi de « déconcentration » touristique, tout en étant positionnée de façon pertinente par rapport aux hubs et infrastructures de transports (aéroport de Roissy, gare de Marne la Vallée Chessy, RER A, A4) et aux centralités touristiques, en étant à mi-chemin entre Paris et le parc Disneyland.*

A2. Une métropole riche d'un patrimoine unique de renommée mondiale

Un héritage patrimonial et paysager métropolitain remarquable et une diversité parfois méconnue

- *Noisy-le-Grand présente un intérêt manifeste sur ce point, tant naturel qu'urbain, ce que met en avant l'atlas paysager de la Seine Saint-Denis et que le PLU communal vise à protéger, notamment par le maintien et la sauvegarde des zones pavillonnaires.*
- *Cet aspect apparaît dans le diagnostic par le biais de la carte page 16, illustrant notamment la présence de belvédères en lien avec la vallée de la Marne et son grand paysage.*

A3. Une économie diversifiée facteur d'attractivité et de robustesse

Noisy-le-Grand cumule les enjeux de développement économique identifiés par la métropole.

Elle comprend à la fois un quartier d'affaire établi autour d'une polarité existante et d'un territoire directement concerné par le renforcement de la desserte en transports en commun (p19). Autre atout, la commune développe une nouvelle offre de logements au cœur d'un secteur porteur d'une forte dynamique de création d'emplois (p23), favorisant le soutien à un taux d'emploi élevé.

Elle constitue d'ores et déjà un pôle d'emploi majeur, reconnu comme tel par la politique régionale sur cette thématique, plaçant Noisy-le-Grand au centre d'un bassin d'emploi que la Commune agrège.

Sa dimension tertiaire est particulièrement marquée et se caractérise par la présence d'importants sièges sociaux au Mont d'Est. Elle s'apprête à consolider cette position au travers de l'opération d'aménagement Maille Horizon Nord devant apporter près de 60 000 m² supplémentaires destinés à accueillir des activités économiques. Les abords du futur Pôle-Gare de Noisy-Champs participeront également à l'augmentation de l'offre d'immobilier tertiaire.

Noisy le Grand s'inscrit également dans l'objectif de renouvellement du parc de bureaux par restructuration (p19). Ce mouvement conduirait à limiter la vacance des plateaux tertiaires et à pousser les propriétaires à engager la requalification de ceux qui ne correspondent plus aux attentes des entreprises face aux « cycles » de l'immobilier tertiaire, pour par exemple en faire des incubateurs, des tiers-lieux, des espaces de co-working, dans le contexte d'une mixité fonctionnelle renforcée par les projets urbains en cours ou à venir.

- *Même s'il ne s'agit pas initialement d'un ensemble tertiaire en tant que tel, la Commune porte le projet d'accueillir des espaces d'incubation et de co-working dans l'ancienne école Louis Lumière, retenue dans le cadre de l'appel à projets *Inventons la Métropole du Grand Paris 2*.*

La zone d'activités économiques des Richardets, caractérisée par la présence d'entreprises tournées vers la logistique et la petite industrie fait l'objet d'une démarche de requalification portée par la Commune visant à la désenclaver, à y améliorer les infrastructures et à accompagner par une action foncière le développement des entreprises déjà présentes ou l'accueil de nouvelles, avec comme ambition la mutation vers une économie verte et solidaire.

La proximité avec la Cité Descartes pôle d'enseignement supérieur, de recherche et de développement, majoritairement implantée hors de la métropole du Grand Paris mais dont Noisy-le-Grand constitue la porte d'entrée, s'inscrit également dans cet enjeu. Sa valorisation, comme sa croissance, sont intimement liées à la l'amélioration de sa desserte par le biais des lignes du Grand Paris Express.

Ainsi, d'une façon globale, l'attractivité de Noisy-le-Grand et sa propension à fixer des emplois et à générer de l'activité sont conditionnées par la réalisation effective des infrastructures de transport du Grand Paris Express (nouvelles lignes 15 et 16, ligne 11 prolongée) et par des actions concrètes en faveur du rééquilibrage territorial entre l'ouest et l'est de l'Île de France, de nature à déconcentrer les emplois à l'ouest et à les rapprocher des zones résidentielles de l'est.

A4. Des déséquilibres dans la répartition géographique des activités économiques et des infrastructures numériques

Comme évoqué autour de l'enjeu précédent, Noisy le Grand dispose des atouts pour participer, selon ses capacités, au rééquilibrage métropolitain entre zones d'emplois et zones résidentielles.

A5. La performance des mobilités

La réalisation des nouvelles lignes en rocade, tout comme le renforcement et la modernisation des lignes existantes, ne peut souffrir de retard ou de remise en cause.

Les dessertes de proximité, de maillage, doivent également faire l'objet d'un soutien particulier et d'une attention de l'autorité organisatrice de transport.

- Par exemple à l'échelle de l'EPT Grand-Paris Grand-Est, la structuration des réseaux bus est telle qu'il n'existe pas à ce stade de liaisons directes et/ou coordonnées empruntant de bout en bout l'ex RN 370, axe pourtant structurant.
- La ligne 11 est remise en cause / le maillage du territoire par les dessertes en bus perfectible.

Le schéma de développement du réseau de transport du Grand Paris Express ne fait pas encore l'objet d'une réflexion claire sur l'intermodalité et la multi-modularité :

- Les nouvelles gares sont « posées » sur les territoires et les collectivités doivent assurer tant bien que mal la couture avec le tissu existant.
- Un schéma global de développement de transports en commun complémentaires au métro doit être prévu, associant de nouvelles infrastructures en site propre à des lignes de bus bénéficiant d'aménagement ponctuels.
- Les réflexions sur la refonte des réseaux de bus sont repoussées à une échéance lointaine par l'autorité organisatrice, alors qu'elles pourraient être anticipées pour les lier aux projets urbains en cours.
 - Le « Grand Paris des bus » a à peine dépassé le périphérique.
- Il apparaît incontournable que le développement des gares du Grand Paris Express s'accompagne de schémas de rabattement, incluant un volet dédié au stationnement, lui-même assorti de financements pour la création de places, particulièrement pour les points de desserte situés aux limites de la zone dense, à proximité d'infrastructures autoroutières.
 - Le cas du pôle de Noisy-Champs est symptomatique de cet enjeu.

En ce qui concerne l'insertion des infrastructures routières et la limitation des nuisances et coupures urbaines qu'elles génèrent, Noisy-le-Grand est particulièrement concernée au regard de la présence de l'autoroute A4, comptant parmi les infrastructures routières les plus chargées d'Europe et coupant la Ville en deux parties.

La limitation des nuisances générées par ce type d'infrastructure trouverait ainsi un terrain d'expression particulier à Noisy-le-Grand, objectif qui devra être appréhendé dans le cadre de la consultation internationale récemment lancée sur l'avenir des autoroutes franciliennes, croisant les préoccupations liées aux déplacements, à l'aune notamment des nouvelles mobilités, et les enjeux d'urbanisme et d'insertion spatiale.

La transformation de l'A4 en boulevard urbain, comme envisagée dans plusieurs études ou schémas d'intention, aurait le soutien de la Commune, si elle n'est pas de nature à générer des reports de trafic sur les voiries communales qui pâtissent actuellement du manque de franchissements de la Marne et de la saturation des liens routiers existants (pont de Nogent, route de Neuilly), en accueillant un trafic de transit pour lesquelles elles ne sont pas dimensionnées.

A6. Une métropole au cœur d'un bassin logistique dynamique

A7. La métropole au défi de la transformation numérique

La desserte en très haut débit du territoire doit être finalisée par les opérateurs et ne pas laisser de zones blanches à l'échelle de la métropole, sources de fractures numériques.

Le déploiement de la fibre optique, particulièrement dans l'est parisien, ne semble pas avoir connu une logique fondée sur la priorisation des secteurs présentant les plus fortes densités de population et d'activités. La métropole a vocation à accompagner la correction de cette situation.

B/ La Métropole du Grand Paris face aux défis de la cohésion sociale et de la qualité de vie

B1. L'évolution démographique, composition et structure de la population

Des attractivités résidentielles contrastées dans un contexte de croissance en trompe-l'œil

- *Par la qualité de vie qu'elle offre, les aménités variées qui la caractérisent, la présence d'une offre diversifiée de logements et d'emplois importante, Noisy-le-Grand a vocation à constituer un exemple de développement vertueux car crédible et mesuré à l'échelle de la métropole, autorisant de surcroît l'accomplissement de parcours résidentiels complets.*

Un contexte marqué par de fortes inégalités socio-spatiales :

- *L'obligation de la mise en œuvre d'actions concrètes pour accompagner le développement de la Seine Saint-Denis s'illustre également sur ce point.*

B2. Le parc de logements et les besoins constants d'expansion de l'offre

Des besoins résidentiels non satisfaits dans un contexte de pression foncière et immobilière.

Des prix de vente des logements et des loyers déconnectés des revenus des ménages

- *La Commune conduit une politique maîtrisée de création de logements, avec la construction de près de 600 / unités par an, soit près de 3 fois le point mort, sans pour autant remettre en cause l'identité de ses quartiers.*
- *Cette offre est variée en termes de produits et s'accompagne d'une action concrète pour offrir une typologie cohérente pour répondre aux attentes de la population, dynamiser la Commune et les quartiers et ne pas s'inscrire dans la seule rationalité des investisseurs.*

A l'échelle de la métropole, en complément des indications formulées dans le cadre de l'élaboration du plan métropolitain d'habitat et de l'hébergement, La territorialisation des objectifs en matière de création de logements sociaux et d'unités d'hébergement d'urgence doit se faire dans un souci d'équité territoriale et ne pas incomber spécifiquement à la Seine-Saint-Denis.

Une nouvelle dynamique de rénovation et de réhabilitation énergétique du parc de logements existant

- *Les objectifs d'amélioration de l'habitat ancien et de ses performances énergétiques doivent être renforcés et financés, et faire l'objet d'engagements concrets des pouvoirs publics dans ce sens.*
- *Le désenclavement urbain et la recherche d'une plus grande mixité sociale et fonctionnelle sont mis en œuvre notamment dans le quartier du Mont d'Est et des Espaces d'Abraxas (p45) mais également dans les autres quartiers relevant de la sectorisation de la politique de la ville, comme ceux du Champy / Hauts-Bâtons et du Pavé Neuf.*

Le stock bâti existant : un élément essentiel pour conforter l'attractivité, la qualité de vie et la résilience du territoire métropolitain

- *Si la limitation de l'étalement urbain est une nécessité, la densification des tissus existants doit être mesurée et différenciée selon la typologie d'urbanisation.*
- *Si les quartiers présentant de l'habitat collectif peuvent encore en accueillir et intégrer des recompositions, le tissu pavillonnaire, au regard de la qualité de vie qu'il propose doit être préservé dans son identité et dans ses caractéristiques.*
- *La Commune de Noisy-le-Grand sera attentive aux mesures prescriptives que pourrait avoir le SCOT de la MGP sur le sujet et qui devraient être déclinées par le futur PLUi.*
- *Le plan local d'urbanisme de Noisy-le-Grand a pris en compte les servitudes inhérentes au plan de prévention des risques d'inondations, les propriétaires des habitations concernées par les aléas étant invités, autant que faire se peut en complément des interventions de la puissance publique, à adapter leurs constructions.*
- *La Commune partage le constat de la nécessité d'une mutation des zones d'activités anciennes, pour éviter la constitution de friches urbaines face à l'obsolescence de l'immobilier qu'elles accueillent suite à la transformation du tissu économique francilien et notamment des filières logistiques.*
 - *les emprises souvent très vastes qu'elles comprennent constituent un gisement foncier majeur qui doit être mobilisé.*
 - *La mutation doit néanmoins se faire avec prudence pour respecter les différentes fonctions et permettre le maintien d'activités productives et logistiques, y-compris en zone dense.*

B3. Une métropole habitée, riche de ses situations urbaines, mais à la qualité de vie parfois inégale

De nombreux projets en cours porteurs de nouvelles exigences urbaines et environnementales

- *La Commune a initié le projet d'écoquartier de l'île de Marne, proposant une offre de 500 logements, vertueux d'un point de vue énergétique et en ce qui concerne les procédés constructifs, implantés en lien avec un parc paysager, réservoir de biodiversité et zone d'expansion des crues, couvrant une superficie totale de près de 5,6 hectares.*

La nature dans l'espace métropolitain : inégalités territoriales et proximités disparates

- *Sur ce sujet Noisy le Grand s'inscrit dans tous les enjeux et porte des projets répondant à chacun d'entre eux.*
 - *La création de nouveaux espaces verts et boisés accessibles au public.*
 - *Le renforcement du rôle social, culturel, écologique, sanitaire et climatique de la nature.*
 - *La sollicitation d'espaces non bâtis pour le développement du réseau des espaces de nature.*
 - *La mise en réseau d'espaces non-bâtis, en cohérence avec les prescriptions des trames.*
 - *La renaturation des sites fluviaux.*
- *La Commune plaide ainsi pour l'achat et l'ouverture au public du Bois Saint Martin, espace vert majeur de l'est parisien et réservoir de biodiversité.*

La vitalité des centres ville : une réalité contrastée, une vigilance nécessaire

La Commune partage cette ambition et la concrétise :

- *Par le soutien au marché forain, avec la rénovation de la halle du marché du centre-ville et la création d'une autre dans le quartier des Richardets.*
- *Par l'augmentation des surfaces commerciales en centre-ville, la requalification des espaces publics, la mise en œuvre du dispositif de préemption des fonds de commerce*
- *Le renforcement des coordinations des politiques et le soutien financier et technique métropolitain sont indispensables. Il conviendrait que le centre-ville historique de Noisy soit considéré comme pouvant bénéficier de ce support de la métropole.*

B4. Une offre métropolitaine en équipements satisfaisante, des usages et des services disparates

B5. La performance des mobilités dans les déplacements quotidiens

Une forte concentration des emplois à l'origine de disparités territoriales

Des déplacements à pied et en transports collectifs majoritaires, une dépendance inégale à la voiture

Enjeux :

- La réduction des déplacements et une plus grande proximité entre pôles d'emplois et lieux de résidence
- Le développement de la multi-mobilité
- La réduction des temps de déplacements
- Des déplacements plus confortables et plus sécuritaires ou le redéploiement des services de déplacement partagés : Velib' métropolitain, auto-partage...

Ce constat, partagé, autour du diagnostic et de l'identification des enjeux appelle à une politique de développement des infrastructures de transport en commun hiérarchisée, allant des infrastructures les plus lourdes à des liaisons de maillage local.

Les vellétés de déconcentration des emplois et de leur répartition à l'échelle de la métropole sont également partagées.

C/ La Métropole du Grand Paris face aux défis de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique

C1. Le socle naturel et climatique métropolitain

C2. Une métropole très exposée aux risques et aux nuisances

Une métropole très exposée aux risques et aux nuisances, engagée pour plus de robustesse et de résilience

- *La limitation de la part de la population exposée aux risques naturels est déjà du ressort des plans de prévention idoines.*
- *En revanche, la capacité d'adaptation de la ville, notamment face au risque d'inondation, doit être une préoccupation des opérateurs.*
- *La prise en compte du cycle de l'eau doit se concrétiser par des aides, notamment pour réaliser des aménagements adaptés.*
- *En termes de planification vis-à-vis du risque d'inondation, la Commune sera particulièrement attentive au fait que l'identification des zones d'expansion se fasse de façon identique à l'échelle des bassins et n'induit pas des asymétries de prescriptions pour de mêmes situations.*
- *La Ville restera ainsi très attentive à la gestion des crues via les plans et schémas idoines, dans le cadre des orientations de la GEMAPI, relevant de la métropole.*

L'appréhension des effets du changement climatique pour la qualité de vie et la santé des métropolitains

- *La Commune s'inscrit dans la lutte contre les îlots de chaleur par des exigences marquées en matière d'espaces vert, traduites dans son PLU*

La nature dans la métropole, socle de l'atténuation à l'exposition aux risques et nuisances – enjeux :

- *La préservation et le développement d'espaces ouverts, agricoles, naturels et forestiers.*
- *La lutte contre l'imperméabilisation des sols.*
- *La préservation, la restauration, la structuration de la trame verte et bleue et l'endiguement de la banalisation de la biodiversité.*

La Commune plaide pour le rachat et l'ouverture au public du Bois Saint Martin, espace vert majeur de l'est parisien et réservoir de biodiversité.

Elle a engagé l'élaboration d'un schéma directeur de valorisation des bords de Marne dont l'objectif est notamment d'intégrer la trame bleue.

La prise en compte des trames vertes et bleues a fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation dédiée dans le PLU communal, traduisant l'importance accordée à cette préoccupation.

C3. Une métropole fortement dépendante

Le recours à des sources d'énergie non génératrices de gaz à effet de serre devrait faire l'objet d'une politique incitative globale, à même de générer des économies d'échelle et de structurer des filières, au regard des potentialités liées par exemple à la géothermie dont le développement ne se fait que par le biais d'initiatives locales non coordonnées.

L'accroissement du recyclage et de la réutilisation

La Commune soutient, avec l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est, une politique particulièrement active en faveur de l'augmentation du tri des déchets qui doit s'inscrire en soutien et en cohérence avec les initiatives visant à lutter contre les incivilités et notamment les dépôts sauvages.